

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

---

**BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AS476

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

**ARTICLE 8**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il évalue aussi quantitativement et qualitativement l'adéquation entre l'offre de soutien à domicile et les besoins des personnes, des familles et des aidants, notamment au regard du reste à charge des personnes et de la coordination avec les autres professionnels du secteur médico-social ou de la santé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, proposé par le Collectif handicaps, ajoute comme objectif au rapport d'évaluer l'organisation et les modalités de financement de l'offre de soutien à domicile au regard de l'adéquation entre les besoins et les aspirations des personnes accompagnées ainsi que ceux de leurs familles et des aidants, et l'offre proposée. La question du reste à charge des personnes mérite d'être traitée dans ce rapport, tout comme la coordination entre l'offre à domicile et l'offre de services libéraux de santé (notamment l'accès à certaines spécialités).